

**FEUILLE DE CLOTURE ET DE SIGNATURES
DU PROCES VERBAL
Conseil Municipal du 1^{er} JUILLET 2024**

Article R 2121-15 du CGCT modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 07/10/21 : Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le secrétaire.

Délibération 20240701-014

OBJET : SDIS Convention spécifique dédiée à la disponibilité opérationnelle hors département de l'agent SPV

Délibération 20240701-015

OBJET : CC Combrailles Sioule et Morge : approbation du rapport de la CLECT juin 2024

Délibération 20240701-016

OBJET : Définition des Zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR) sur la commune de TEILHEDE – Annule et remplace la délibération n° 20240513-013 du 13/05/2024, en raison d'une erreur matérielle.

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
CHARBONNEL Pascal	Maire – Président de séance	
VINCENT David	Conseiller Municipal - Secrétaire de séance	